

l'une : pour mettre fin à la vénalité on fit élire les juges et les choix furent bons. Electorat fort loin de notre suffrage universel ! Dans ce département du Morbihan qui comptait plus de 400.000 habitants et plus de 20.000 « citoyens actifs », les électeurs au second degré qui désignèrent les nouveaux magistrats étaient 436. Les élus, tous hommes de loi de l'ancien régime, avaient souvent appartenu aux justices seigneuriales. Le nombre de celles-ci, 232, est exactement le même — M. Debauve ne l'a pas noté — que celui des communes. A vrai dire, selon les archives, 177 seulement de ces justices étaient exercées. Il y a encore loin de ce nombre à celui des 37 justices de paix et des dix tribunaux de district. De là cette abondance de légistes qui avant de remplir les tribunaux nouveaux avait garni les administrations. Ce personnel fut destitué en masse en 1793, comme fédéraliste, et remplacé par de bons « patriotes » dont la compétence n'égalait pas le « civisme » et qui engendrèrent l'anarchie.

Le tribunal criminel du Morbihan a prononcé 69 condamnations à mort, presque toutes pour causes politiques, contre des prêtres et des émigrés. Ne sont pas comprises dans ce nombre les 750 victimes des commissions militaires créées à la suite du débarquement de Quiberon, qui s'était conclu par la capture de plus de 6.000 prisonniers.

On ne s'arrêterait pas si l'on se laissait entraîner à tous les commentaires que suggère un livre si plein d'enseignements.

Redisons en terminant que nous sommes ici en présence d'un ouvrage capital qui sur le Morbihan et aussi sur les autres départements apporte des notions nouvelles et précises qui viennent enrichir et rectifier les données acquises antérieurement.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

RAYEZ (André). *Formes modernes de vie consacrée. Ad. de Cicé et P. de Clorivière*. Paris, Beauchesne, 1966. In-8°, 458 pages, 3 planches hors-texte.

Le R.P. Rayez, directeur du *Dictionnaire de Spiritualité*, éclaire d'une vive lumière la personnalité d'Alélaïde Champion de Cicé, et nous retrace son existence depuis sa naissance à Rennes, dans son hôtel de la rue Saint-Louis, le

5 novembre 1749, jusqu'à la date du 2 février 1791 où elle prononça toute seule avec Dieu, soit à Saint-Servan, soit à Dinan, l'acte de consécration par lequel elle s'engageait solennellement à entrer dans la *Société des Filles de Marie*, dont elle est considérée comme la co-fondatrice.

Cette société était tout-à-fait moderne de conception puisqu'elle permettait à ses membres de mener une vie consacrée à Dieu, sans quitter pour cela leurs familles, ni leurs milieux professionnels ou sociaux.

Le R.P. Pierre-Joseph Picot de Clorivière, né à Saint-Malo le 29 juin 1735, était un ancien Jésuite. Après avoir été recteur de Paramé de 1779 à 1787, il était devenu directeur du collège de Dinan, quand il rencontra Adélaïde de Cicé et l'aida à discerner sa vocation.

On se rend compte facilement de tout ce que le livre du R.P. Rayez apporte de nouveau sur l'histoire de l'Église en général et je n'insisterai pas ici sur l'importance de cet ouvrage à ce point de vue, mais ce que je veux, avant tout, souligner, c'est combien consciencieusement l'auteur a cherché à connaître l'état spirituel des Rennais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Entre les lettres d'Adélaïde et de ses directeurs qu'il publie intégralement et qui nous éclairent sur les personnalités de premier rang dont il s'est fait l'historien, il nous donne sur la vie à Rennes, avec une érudition impeccable, des faits multiples et détaillés. Il a su brosser, à l'aide des archives et des ouvrages publiés avant lui sur cette période, un tableau très vivant de l'époque et du milieu où évoluaient ses personnages. Il nous montre la misère et la charité rennaise, la dévotion entretenue par l'effort des congrégations et par les prédications du R.P. Joseph-Augustin Boursoul.

Nous suivons pas à pas Adélaïde, longtemps incertaine sur sa vocation, chez les Visitandines du Colombier, les Dames Budes, les Carmélites, les Demoiselles des Incurables, les Filles de la Croix de Saint-Servan, les Ursulines de Dinan. Puis, au milieu des troubles de la Révolution commençante, tandis que les ordres et congrégations régulières étaient supprimés en France, nous voyons Adélaïde s'adaptant au « temps des calamités » entrer dans la Société des Filles de Marie qui n'avait ni costume particulier, ni maisons ni églises, mais qui s'appliquait au service du prochain sous toutes ses formes et veillait à assurer les exercices de piété essentiels, tels que la messe et l'oraison.

H.-F. BUFFET.